Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260327-21_03_2026_1-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 21 mars 2026** à 10 h 30, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, Mme DAUVERGNE, M. ALIM, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, Mme LE DOARE, M. AFRICA, Mme BOUTREUX

POUVOIR :
Mme HERVIAULT

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **17 mars 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

Délégation de fonctions de Madame la Maire aux adjoints
21-03-2026-1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-7 à L.2122-10 relatifs à l'élection du maire et des adjoints, et L.2122-18 à L.2122-23 relatifs aux délégations de fonctions du maire.

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 et l'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026.

Vu l'élection de Madame la Maire et des adjoints intervenue lors de la présente séance.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la bonne organisation de l'action municipale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De prendre acte de l'intention de la maire de déléguer, par arrêtés, une partie de ses fonctions aux adjoints et, le cas échéant, à des conseillers municipaux délégués, conformément à l'article L.2122-18 du CGCT.

- De prendre acte de la répartition prévisionnelle des attributions, appelée à être formalisée par arrêtés, comme suit :

M. Mathieu BROUARD - 1er adjoint à la Vie associative

Mme Sylvie Guillemot - 2ème adjointe à la Vie économique

M. Pierrick BOTREL - 3ème adjoint à l'Aménagement, urbanisme et patrimoine

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260327-21_03_2026_1-DE

Mme Maud DESMAS - 4ème adjointe à la Transition écologique

M. Johanny BRIMER - 5ème adjoint à la Tranquillité publique

Mme Caroline ECKERN - 6ème adjointe à l'Education, enfance, jeunesse

M. Christian LETURNIER - 7ème adjoint aux Solidarités

Il est rappelé que les délégations seront exercées au nom de la maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, dans les limites fixées par chaque arrêté.

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,

Youna LE HENANFF